

tenu sans le consentement du gouvernement britannique. Le cabinet estime que, préalablement à l'envoi d'un détachement devant participer à un conflit en Orient, l'opinion publique au Canada exigerait l'autorisation du Parlement. Le cabinet s'est mis en communication avec les ministres qui sont actuellement en Europe où ils représentent le Canada à la Société des Nations, et aussi avec le gouvernement britannique, afin de s'assurer si la situation actuelle en Orient justifie la convocation d'une session spéciale du Parlement.

J'ai informé le gouvernement britannique que notre cabinet se réunirait tous les jours, s'il fallait, que nous serions heureux de recevoir tous les renseignements possibles et surtout que nous désirions savoir si, d'après lui, il était nécessaire de convoquer notre Parlement pour étudier cette importante question. Le gouvernement britannique a répondu qu'il ne voyait pas la nécessité de convoquer le Parlement.

J'aurais dû dès le début de ma déclaration expliquer que le cabinet dans sa réponse au gouvernement britannique, émettait l'opinion que seul le Parlement pouvait autoriser l'envoi de troupes, et aussi que nous serions heureux d'être complètement renseignés afin de juger s'il convenait de convoquer le Parlement.

Mes honorables collègues se rappellent que pendant quelques jours la situation fut très incertaine. A ce moment-là, nous n'avons pas cru devoir insister auprès du gouvernement britannique pour qu'il nous autorisât à publier les dépêches ou qu'il nous expliquât comment les journaux avaient pu annoncer l'invitation faite au gouvernement canadien d'envoyer des troupes avant que notre Gouvernement eût reçu la dépêche officielle.

Néanmoins, une fois le calme rétabli, nous avons envoyé une nouvelle communication au gouvernement anglais, lui demandant si une explication était possible, en faisant part de nouveau de notre désir de rendre publics les messages reçus. Vers cette date, il y eut un changement de ministère en Grande-Bretagne, et le nouveau gouvernement demanda le temps d'étudier cette question avant de répondre. J'ai depuis reçu du gouvernement anglais une réponse au sujet de cette question de publicité, et c'est dans le sens que j'ai indiqué à mon très honorable collègue.

A ce sujet, je ferai peut-être bien de donner aux honorables députés la substance d'une partie d'une dépêche envoyée le 17 octobre. Elle disait que comme la nécessité immédiate de convoquer le Parlement ne semblait plus exister, nous nous proposons de nous en tenir à notre première intention de réunir le Parlement en janvier, que nous désirions être libres à cette date de déposer toute la correspondance échangée entre nos gouvernements respectifs sur la situation du Levant; que le Parlement s'y attendrait et que tout refus de

notre part de nous rendre à ce désir serait de nature à susciter des malentendus.

En réponse à cette requête où nous sollicitons de nouveau l'autorisation de publier la correspondance en entier, le cabinet anglais récemment constitué nous adressait un nouveau message le 27 janvier. Il déclarait simplement qu'il se rendait compte de l'opportunité et de l'importance qu'il pouvait y avoir pour moi de faire connaître au Parlement la teneur de la correspondance entre les deux gouvernements, et, en particulier, l'attitude du Canada, mais que pour le moment, le gouvernement britannique n'approuvait pas la publication du texte même des câblogrammes. Le message ajoutait qu'une partie de cette correspondance était nécessairement confidentielle. On me demandait de nouveau de ne faire qu'une déclaration générale et de ne déposer aucune des dépêches sur le bureau de la Chambre.

J'ai cru qu'il n'était que juste tant pour le gouvernement canadien actuel que pour les deux gouvernements dans la métropole d'exposer clairement pourquoi la correspondance ne peut être déposée. C'est uniquement parce qu'elle est en grande partie, d'un caractère confidentiel, et que, vu la situation actuelle en Europe, il ne serait probablement pas à l'avantage d'aucun des intéressés là-bas, qu'elle soit rendue publique.

Je terminerai, monsieur l'Orateur, en revenant sur les termes de la réponse envoyée par notre Gouvernement, le 18 septembre, à la dépêche reçue deux jours auparavant. Après avoir dit que le cabinet avait étudié la teneur de la dépêche, le Gouvernement déclarait qu'il était d'avis que l'opinion publique au Canada exigerait l'autorisation du Parlement comme mesure préliminaire à l'envoi d'un contingent destiné à participer au conflit du Proche-Orient et que nous désirions obtenir les plus amples renseignements afin de décider s'il y avait lieu de convoquer le Parlement.

Je regrette de n'avoir pu, par ces explications un peu hâtives, fournir à la Chambre des renseignements aussi complets que je l'eusse désiré. Si je n'ai pas tout dit, c'est simplement à cause de mon désir de ne pas violer le secret qui nous a été imposé par suite de la nature des communications qui nous ont été faites. En ce qui concerne le rôle joué par notre Gouvernement dans cette affaire, j'avouerai à mon très honorable ami que nous avons cru et que nous croyons encore sincèrement que, si les relations actuelles entre les diverses parties de l'empire britannique doivent se perpétuer, c'est à la condition qu'on se rende bien compte de la suprématie du Parlement, surtout dans les questions impliquant une participation à la guerre. C'est au Parlement de décider si, oui ou non,